



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200309-DCM2020_007BIS-DE



Délibération N°2020-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.
Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.
Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

AMENAGEMENT DU BOULEVARD CLEMENCEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-110 du 23 Décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement du Boulevard Clémenceau pour un montant estimatif de 202 390€ HT soit 242 868€ TTC et a sollicité les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL.

C'est une opération relative au développement économique et touristique visant à renforcer l'attractivité du territoire et à y développer l'offre de services à la population. C'est également une opération de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Monsieur le Maire précise que la Commune ne pourra réaliser cette opération sans demander une subvention supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var pour l'année 2020 d'un montant de 20 000€ soit 10% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEMANDE une subvention d'un montant de 20 000€ au Conseil Départemental du Var,
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-007